

éditions
LE FONDS  BELVAL

20, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg
tél: +352 26 840-1 fax: +352 26 840-300
fb@fonds-belval.lu www.fonds-belval.lu
ISBN: 2-9599852-4-9

bilan 2004

rapport d activités
du Fonds Belval



bilan 2004



**rapport d activités
du Fonds Belval**

TABLE DES MATIERES

| | | |
|-----------|--|-------|
| | PREFACE | 04-05 |
| 01 | LES ACTIVITES DU FONDS BELVAL | 06-21 |
| 02 | LA MISSION DU FONDS BELVAL | 22-22 |
| 03 | LE CONSEIL D'ADMINISTRATION | 23-24 |
| 04 | LA STRUCTURE OPERATIONNELLE | 25-26 |
| 05 | LA LOI DU 25 JUILLET 2002 | 27-28 |
| 06 | COMPTES ANNUELS 2004 | 29-35 |
| | Rapport du réviseur d'entreprise | 29-29 |
| | Bilan au 31 décembre 2004 | 30-31 |
| | Annexe | 32-35 |

Impressum:

© Le Fonds Belval
20, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG
tél: 26840-1 fax: 26840-300
E-Mail: fb@fonds-belval.lu

Luxembourg, avril 2005

Ont collaboré à cette publication:

Rédaction: V. Diderrich, M. Lamesch, A. Lorang, A. Vaz

Design graphique : C. Bizzari

Imprimerie: Imprimerie Centrale S.A.

Sources iconographiques: Visions & More by André Weisgerber



Germain DONDELINGER

Président du Conseil d'Administration
du Fonds Belval

Depuis ma prise de fonction en qualité de Président du Conseil d'Administration du Fonds Belval, face aux défis impressionnants suscités par le développement des divers projets de construction en œuvre sur la friche industrielle de Belval-Ouest, j'ai pu apprécier l'efficacité et l'opiniâtreté du travail exécuté par l'ensemble des collaborateurs du Fonds.

Le projet de réalisation de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation progresse incontestablement à grands pas : la construction provisoire du Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann sera achevée au mois de janvier 2005, la plateforme d'échange du Fonds Belval soit le Pavillon d'Information Skip siègera au rond-point de Raemerich dès le mois de mai, la Salle de concert 'Rockhal' tant attendue du public et des professionnels de la scène musicale, ouvrira ses portes au mois de juin pour la Fête internationale de la Musique.

Mais la concrétisation d'autres projets se profile déjà à l'horizon et pas les moindres puisque le Conseil de Gouvernement se prononcera sur le choix déterminant le scénario pour la conservation des Hauts Fourneaux.

Par ailleurs, le concours pour la réalisation du futur Lycée Technique lancé au mois de juillet 2004 a suscité un vif intérêt auprès des professionnels en architecture puisqu'un peu plus de 60 architectes internationaux ont introduit leur candidature pour ce projet de construction.

La friche industrielle de Belval-Ouest se transforme à un rythme soutenu, cette extraordinaire métamorphose urbaine dont nous sommes les heureux acteurs et/ou spectateurs, est une formidable aubaine qui témoigne du savoir-faire et du professionnalisme de tous les corps de métiers présents et qui oeuvrent à la concrétisation de chaque projet de construction.

La tâche du maître d'ouvrage est notamment rendue difficile de par l'historicité du

site et l'authenticité de certains édifices à préserver. On peut ainsi aisément comprendre que dans pareil contexte maintenir une cohésion et un équilibre architectural afin de favoriser les synergies entre les diverses infrastructures de la Cité des Sciences, relève d'une mission particulièrement délicate et complexe.

En dépit de ces contraintes urbanistiques, la parfaite coordination entre architectes, ingénieurs en génie civil, ingénieurs en génie technique, consultants, groupements de maîtrise d'œuvre et le maître d'ouvrage, en l'occurrence le Fonds Belval, est fondamentale dans la supervision des études et travaux, le respect des enveloppes budgétaires et des délais imposés.

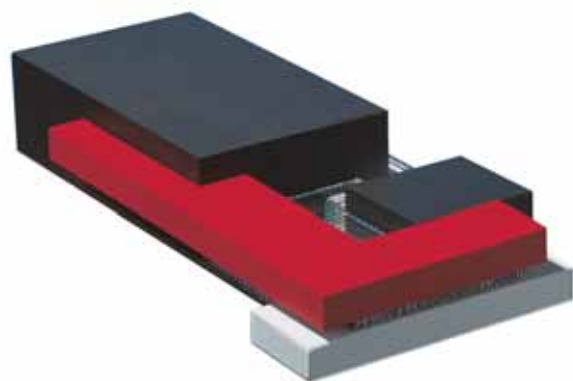
C'est la raison pour laquelle le Fonds Belval se veut être un véritable interlocuteur entre tous ces intervenants qui oeuvrent ensemble à l'accomplissement de leurs missions selon une certaine philosophie dans le respect des règles de l'art.

L'établissement public s'engage solennellement dans cette voie par sa politique de communication et de transparence en matière d'information sur l'évolution des projets aussi bien envers le grand public que vers l'ensemble des professionnels de la construction.

L'un des principaux objectifs du maître d'ouvrage est de réaliser des édifices de qualité et répondant parfaitement au concept de développement durable. Préserver authenticité, fonctionnalité et convivialité pour faire de ce lieu auparavant désert et abandonné, une véritable « Cité de vie » où fourmilleront des activités humaines plurielles reflétant recherche, connaissance, modernité, innovation et technologies du futur, telle est la lourde tâche du maître d'ouvrage.

ROCKHAL

LE CENTRE DE MUSIQUES AMPLIFIEES



Le Centre de Musiques Amplifiées, dénommé communément Rockhal est le 1^{er} projet entamé par le Fonds Belval dans le cadre de la réalisation de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation.

Le projet de loi pour la réalisation de la Rockhal a été déposé le 21 novembre 2002 et approuvé par la Chambre des Députés le 20 mars 2003.

En date du 21 juillet 2003, était officiellement célébrée la cérémonie de mise en chantier de la future salle de concert, en présence de Madame la Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les dépenses engagées pour ce projet de construction s'élèvent à 29'623'000.-€.

La Rockhal est appelée à devenir une plateforme d'échange de la scène musicale notamment par son rayonnement potentiel sur la Grande Région et l'offre d'infrastructures performantes au service de jeunes musiciens en recherche de professionnalisation.

En effet, cet équipement propose la mise à disposition au public et aux musiciens tant amateurs que professionnels de deux salles de spectacles multifonctionnelles d'une capacité d'accueil, respectivement, de 5.400 et 800 places, ainsi qu'un centre de ressources com-

prenant six salles de répétition, deux studios d'enregistrements, une salle de danse et une salle multimédia.

La mission de la Rockhal consiste essentiellement à apporter la logistique et les outils techniques nécessaires à la production et l'organisation de spectacles et événements musicaux d'envergure, de façon à diffuser toutes les formes d'expressions musicales et atteindre ainsi des publics cibles diversifiés.

Le Centre de Musiques Amplifiées est, par excellence, un espace public, ouvert et pleinement accessible par son implantation privilégiée dans la partie Sud de la Terrasse des Hauts-Fourneaux. Doté d'un parking de proximité de 3.000 emplacements de stationnement pour véhicules et d'un arrêt ferroviaire à moins de 100 mètres, le Centre de Musiques bénéficie de tous les atouts pour devenir le carrefour incontournable de la scène artistique et musicale.

En effet, avec ses quelques 14.000 m² de superficie, la Rockhal offre aux professionnels des conditions de travail optimales, son infrastructure répond bien à toutes les exigences modernes en terme de confort, de convivialité, de technologie et de normes de sécurité afin de garantir le déroulement des concerts sans risques, ni dangers pour les artistes et le public. De plus, sa configuration présente l'avantage d'être modulable par les équipements mobiles (scène, gradins, éclairage) des deux salles multifonctionnelles.

Les salles de répétition sont spécialement destinées à la pratique de la musique amplifiée que ce soit en groupe ou en individuel. Espace de formation et de perfectionnement, elles offrent un environnement adéquat et spécialisé aux jeunes musiciens en devenir et aux musiciens confirmés.

Les studios d'enregistrements permettent aux jeunes talents de produire leur maquette de référence, destinée à la diffusion dans les milieux professionnels.

La salle de danse est consacrée à l'expression corporelle liée à la musique contemporaine et complète ainsi l'offre du centre de ressources. La salle multimédia est ouverte au public spécia-



lisé fréquentant le centre de ressources. Ce service facilite l'encadrement professionnel des amateurs qui osent franchir le pas vers la professionnalisation.

La gestion du Centre de Musiques Amplifiées a été confiée à un établissement public créé par la loi du 26 mai 2004, placé sous la présidence de Mme Josée Hansen et la direction de M. Roger Hamen, personnalités connues par leur expérience et compétences notoires dans le monde du spectacle et de la musique au Grand-Duché. Les besoins nécessaires en équipements lourds et en équipement de sonorisation sont à l'heure actuelle définis en concertation avec cet établissement public.

S'agissant de l'avancement des travaux, la construction progresse et l'édifice commence à prendre forme. Les travaux de gros-œuvre ont été entamés le 14 avril 2004. La fin des travaux est fixée pour le mois de mai 2005.

Le 1^{er} concert aura lieu le 19 juin 2005 pour célébrer la Fête internationale de la Musique.

Maîtrise d'oeuvre

Architecte: Beng
Ingénieur en génie civil: IC-LUX
Ingénieur en génie technique: SIT LUX
Acoustique: Albert XU
Conseiller en béton: Jean-Pierre Aury



LES ARCHIVES NATIONALES



Le projet de construction des Archives Nationales sur le site de Belval-Ouest s'inscrit dans le cadre de la politique de décentralisation soutenue par le Gouvernement pour l'aménagement du territoire. Le choix du Gouvernement s'est porté prioritairement sur le site de Belval-Ouest car le site dispose de tous les éléments environnementaux et urbanistiques pour accueillir cet immeuble. De plus, ce bâtiment pourra bénéficier d'une position stratégique pour développer des synergies avec les autres équipements de la future Cité des Sciences, à savoir les Centres de recherche, les entreprises de la nouvelle économie, la Rockhal, le Centre National de la Culture Industrielle, le Centre de conférences. Les Archives Nationales vont ainsi offrir de nouvelles facilités aux chercheurs mais également au grand public.

En date du 10 janvier 2003, le Fonds Belval a lancé un appel de candidatures pour l'organisation d'un concours international d'architecture en vue de la réalisation des nouvelles Archives Nationales qui seront implantées sur le site de Belval-Ouest.

Les dépenses à engager pour ce projet de construction s'élèvent à 84'200'000.-€.

Le programme de construction des nouvelles Archives Nationales comporte deux parties distinctes. Les stocks représentent la partie la plus importante et totalisent une surface nette de

40.000 m². Les services et les locaux accessibles au public, salles de lecture, salle de conférence et d'expositions occuperont environ 5.000 m².

Parmi les 12 participants, l'approche du candidat lauréat Paul Bretz était la plus pertinente et la plus remarquable. Le bâtiment se compose de deux blocs bien distincts, la partie stockage qui se présente comme un coffret géant clos et la partie pour l'administration resp. pour l'accueil du public qui s'ouvre vers le grand parvis dominant sur les Hauts Fourneaux. De par son architecture le projet crée un élément fort, une marque ostensible du nouvel espace urbain de Belval. En effet, l'espace de stockage réservé aux archives, la fonctionnalité et l'esthétique confèrent une qualité inestimable à cet immeuble. Le bâtiment destiné à abriter les nouvelles Archives Nationales sera bien synonyme de modernité, de fonctionnalité mais également d'esthétisme et de confort pour les employés comme pour le public.

Le bâtiment des modules d'archivage est entièrement conçu en béton vu lisse brut de décoffrage aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Quant au bâtiment des fonctions administratives et publiques, il est réalisé en verre et acier. Toutes les surfaces vitrées en façades reçoivent une protection solaire. La façade en acier, réalisée en fines barres massives d'acier brut, protège et ventile l'isolation thermique qui se trouve derrière.

En date du 7 juin 2004 le projet de loi a été déposé à la Chambre des Députés. Dès que le projet sera voté, les travaux pourront être mis en soumission.

Maitrise d oeuvre

Architecte: Paul Bretz
Ingénieur en génie civil: E & H Consult
Ingénieur en génie technique: BLS Energieplan

L INCUBATEUR

PEPINIERE D'ENTREPRISES

Née du besoin de développer et d'encourager la création et l'esprit d'entreprise, la Pépinière d'entreprises ou encore «Incubateur» va consolider, d'une part, le lien étroit entre la recherche scientifique et le secteur des entreprises et enrichir, d'autre part, la transmission du savoir du secteur public vers le secteur privé.

Dans un contexte international marqué fortement par la compétitivité, la tertiarisation des activités économiques et surtout par la rapidité des évolutions technologiques, la création d'une telle infrastructure est d'autant plus d'actualité.

Outre sa fonction d'hébergement, la mission de l'Incubateur s'étend à l'encadrement et l'accompagnement de jeunes créateurs d'entreprises mais également à leur mise en réseau.

Initié par le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur, l'Incubateur sera développé autour de l'Université et des Centres de recherche et sera amené à répondre aux demandes toujours changeantes de la recherche et de l'industrie.

L'Incubateur sera installé dans un bâtiment existant, notamment dans les anciens vestiaires des Hauts Fourneaux. Ils sont ainsi le premier immeuble appartenant au patrimoine industriel de Belval à trouver une nouvelle destination. Projet d'ingénieur d'usine par excellence, les anciens vestiaires comportent toutes les caractéristiques d'un bâtiment qui vise les solutions opportunes et opérationnelles et où le souci de l'architecture et de l'esthétique est absent.

Arlette Schneiders, lauréate du concours international d'architectes lancé par le Fonds Belval en date du 24 juillet 2003, a su attribuer avec subtilité et pragmatisme de nouvelles qualités urbaines et spatiales à l'édifice. Avec ses 3.900 m² de surface, par son concept architectural «bâtiment dans le bâtiment», la construction répond rigoureusement aux exigences de confort et de fonctionnalité d'un espace de travail.

Ce concept permet, par ailleurs, une organisation parfaitement distincte des fonctions. Ainsi, le « bâtiment intérieur » regroupe les surfaces de bureaux et d'ateliers ainsi que les salles de réunion et la salle multimédia. Toutes les fonctions communes telles que réception, sanitaires, service photocopie, cafétéria, etc., sont situées dans la Tour Sud tandis que tous les locaux techniques se trouvent dans la Tour Nord.

Le recours à des matériaux identiques à ceux utilisés lors de sa construction en 1969, tel que l'argile, permettra d'harmoniser la structure existante et l'aménagement nouveau et de préserver, de cette façon, l'authenticité de l'immeuble, tout en lui conférant fonctionnalité et convivialité. Les dépenses à engager pour la réaffectation des anciens vestiaires des Hauts Fourneaux seront de l'ordre de 11'250'000.-€.

Le projet de loi a été soumis au Gouvernement le 14 mai 2004 pour approbation en vue de son dépôt au vote législatif à la Chambre des Députés. Les dossiers pour l'obtention du permis de construire et le dossier commodo-incommodo ont été clôturés au cours du mois de décembre 2004.

Maitrise d oeuvre

Architecte: Arlette Schneiders
Ingénieur en génie civil: Simon & Christiansen
Ingénieur en génie technique: SIT-LUX



LE CENTRE DE RECHERCHE PUBLIC GABRIEL LIPPMANN

LE BÂTIMENT PROVISOIRE

Créé en 1987, le Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann ou CRP-Gabriel Lippmann s'est développé au cours des années pour devenir une structure importante dont les travaux sont reconnus officiellement au niveau international.

Le Centre de recherche compte actuellement plus de 100 collaborateurs. L'insuffisance d'espace dans les locaux situés au Limpertsberg rendant les conditions de travail inacceptables pour les chercheurs a justifié le déplacement du Centre de recherche vers un autre site.

Le Gouvernement a privilégié le site de Belval-Ouest pour l'implantation de l'immeuble provisoire destiné à accueillir le dit Centre de recherche afin de souligner son implication et son engagement dans la création de la Faculté des Sciences.



L'urgence de la réalisation du projet et son caractère temporaire ont conditionné la conception d'une structure légère et pré-usinée. Ainsi, le concept général répond aux exigences de rapidité de réalisation sans entraver les aspects fondamentaux techniques et fonctionnels exigés par les activités du centre de recherche.

Le projet a été voté par la Chambre des Députés en sa séance du 17 décembre 2003.

Situé à proximité immédiate de l'agglomération de Belvaux à moins de 100 mètres des dernières maisons du Metzerlach, le site retenu pour l'implantation des infrastructures provisoires du CRP-Gabriel Lippmann offre l'opportunité d'implanter l'immeuble dans un contexte urbain existant, évitant ainsi la création d'une enclave isolée. Le site de Belval assure la disponibilité temporaire d'un terrain de construction approprié.



Le CRP-Gabriel Lippmann occupera ces locaux jusqu'à la réalisation des infrastructures définitives dans le cadre de la construction de la Faculté des Sciences sur la Terrasse des Hauts Fourneaux dans un délai probable de 5 à 6 ans.

Les architectes du Fonds Belval, en charge de la conception et de la gestion du projet, ont étroitement collaboré avec les responsables du CRP-Gabriel Lippmann notamment dans la définition des besoins en terme d'équipements, de surfaces destinées aux laboratoires de recherche, aux espaces des bureaux, aux exigences réglementaires en terme de sécurité qui sont indispensables pour la construction d'un tel immeuble.

Par ailleurs, le dimensionnement et l'agencement des laboratoires ont été principalement conditionnés par leurs équipements spécifiques. La sécurité revêt un aspect fondamental dans la conception de l'immeuble. En effet, les spécificités de recherche imposent des conditions climatiques particulières que ce soit dans le domaine de la biotechnologie ou encore dans le domaine de l'analyse des matériaux.

L'immeuble se compose d'éléments modulaires mesurant de 6 à 15 mètres de long sur 3 mètres de large et environ 3.50 mètres de haut chacun. Il totalise un nombre approximatif de 200 modu-

les soit un volume équivalent à +/- 20.000 m³. Le transport d'un tel volume sur une distance de plus de 230 km a nécessité une logistique pointilleuse ainsi qu'une programmation infaillible. Le CRP-Gabriel Lippmann accuse une surface nette utile totale de +/- 4.200 m² et les dépenses engagées pour sa réalisation s'élèvent à 11'320'000.-€.

Le CRP-Gabriel Lippmann est un laboratoire de connaissances et de recherches scientifiques développé grâce aux technologies les plus pointues. Sa conception renvoie à celle d'un immeuble à haute exigence avec un équipement très performant et sensible garantissant des conditions d'exploitation optimales.

Les travaux pour la construction du Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann ont été adjugés en date du 8 juillet 2004.

Les premiers containers sont arrivés le 27 septembre 2004.

Les travaux seront achevés fin janvier 2005.

Maîtrise d'oeuvre

Le Fonds Belval
Architecte: Daniela Di Santo
Ingénieur: Guy Spenner

LES HAUTS FOURNEAUX

SECURISATION ET STABILISATION

Les vestiges industriels des Hauts Fourneaux, en tant qu'éléments clés du futur quartier, sont inscrits dans un concept de mise en valeur développé à la suite de travaux préparatoires.

En date du 2 avril 2004 a eu lieu la cérémonie de mise en chantier des premiers travaux de sécurisation et de stabilisation des Hauts Fourneaux en présence de Madame la Ministre des Travaux publics ainsi que de nombreux invités.

Les travaux de sécurisation et de stabilisation de ces installations industrielles ont été engagés sur la loi d'autorisation du 15 octobre 2003 relative aux études et travaux préliminaires en vue de la réalisation d'un Centre National de la Culture Industrielle sur le site de Belval-Ouest. Cette loi a débloqué un budget total de 13'930'000.-€. Jusqu'à présent un montant total de 4'476'647.-€ a été engagé pour les études et travaux de sécurisation et de stabilisation des structures des Hauts Fourneaux.

Avant de procéder à leur mise en valeur, le nettoyage complet de ces installations colossales, leur inspection, de même l'établissement d'un diagnostic précis ont été réalisés afin d'écartier définitivement tous dangers imminents ou potentiels dus aux chutes d'éléments pouvant résulter de l'instabilité des structures des Hauts Fourneaux, en raison de leur état de corrosion avancée.

La majorité des travaux de nettoyage des infrastructures a été achevée fin 2004, les dernières interventions ponctuelles se termineront en février 2005. La décision du Gouvernement quant au choix définitif des trois scénarios de conservation qui ont été proposés sera prise début 2005.

Dans le but de pouvoir déterminer les parties des structures qui seront conservées, le Fonds

Belval a élaboré en 2004 trois scénarios de conservation des installations.

Les 3 scénarios représentent des degrés de conservation échelonnés. Le scénario 1 vise une conservation maximale des structures existantes, le scénario 2 est un projet de conservation minimaliste dont l'objectif est la préservation de la silhouette des Hauts Fourneaux. Le scénario 3 est un scénario intermédiaire proposant un compromis entre ces deux degrés de conservation.

Une évaluation financière complète l'étude de chaque scénario. Cette évaluation estime les coûts de réalisation du scénario ainsi que les coûts d'entretien sur une durée de 30 ans. Les coûts d'entretien comprennent l'entretien des structures et surfaces métalliques ainsi que celui des éléments en béton.

Scénario 1

Le scénario 1 considère que les Hauts Fourneaux de Belval représentent un patrimoine industriel unique au Grand-Duché de Luxembourg qui mérite une conservation soutenue au même titre que les fortifications de la ville de Luxembourg ou les châteaux forts médiévaux considérés comme patrimoine architectural national. Ce scénario a pour objectif une conservation quasi intégrale des installations du Haut Fourneau A destinées à documenter l'histoire technique, industrielle et sociale de la sidérurgie sans aucune modification. Les installations du Haut Fourneau B ainsi que la Möllerei et les installations communes seront conservées dans leur ensemble avec certains aménagements possibles. Le scénario 1 prévoit la réaffectation des installations qui ne sont pas soumises à un degré de conservation intégrale. Les structures en place pourront être adaptées afin de dégager certains axes de communication en vue de créer des liaisons avec l'environnement urbain du site des Hauts Fourneaux.

Scénario 2

Le scénario 2 a pour objectif la conservation de la silhouette des installations des Hauts Fourneaux perceptible dans le paysage. Le scénario se focalise, de ce fait, sur la conservation des éléments constituant la silhouette telle que perçue à l'extérieur du site des Hauts

Fourneaux. Les éléments majeurs qui seront préservés sont ceux disposés sur l'axe Nord-Sud des installations des Hauts Fourneaux. Ces éléments seront dégagés des structures secondaires, des conduites ainsi que des constructions annexes de façon à mettre en évidence les pièces maîtresses intervenant dans la production de la fonte. La Möllerei et les diverses installations communes seront enlevées.

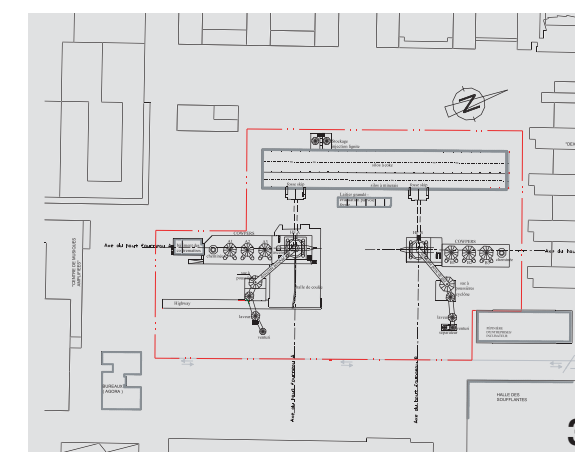
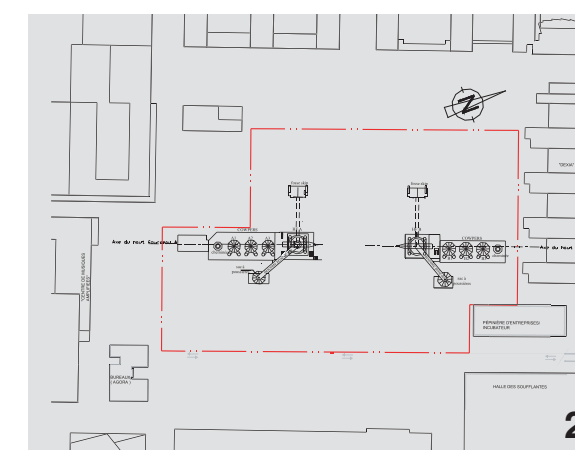
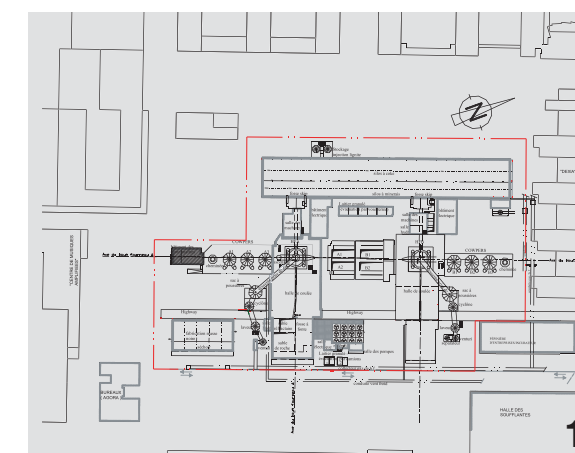
Libérant des surfaces importantes autour des Hauts Fourneaux, ce scénario optimise les conditions d'intégration de nouvelles fonctions sur le site des Haut Fourneaux ainsi que des éléments conservés dans le nouveau contexte urbain et l'exploitation des terrains.

Scénario 3

Le scénario 3 a pour objectif la documentation du fonctionnement d'un seul des deux Hauts Fourneaux et la conservation des éléments de silhouette du deuxième. De ce fait, les installations bénéficieront d'un degré de conservation différencié correspondant à des objectifs complémentaires. Les éléments significatifs du Haut Fourneau A et une partie de la Möllerei seront conservés pour documenter l'activité sidérurgique. Le Haut Fourneau B sera conservé à un degré similaire à celui du scénario 2. Le volume extérieur de la Möllerei sera préservé dans son ensemble en tant qu'élément caractéristique du site. Le scénario 3 réalise un équilibre entre les ouvrages conservés et les surfaces libérées. Par ailleurs, les volumes conservés pourront être réaffectés à de nouvelles fonctions, la réaffectation d'un ouvrage étant garant de sa conservation à plus long terme. La situation projetée permettra une intégration aisée du site des Hauts Fourneaux dans le nouveau contexte urbain.

L'organisation urbanistique de la Terrasse des Hauts Fourneaux, telle que développée dans le concept de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation, est un lieu d'échange, de communication et de coopération. Optimiser des synergies fonctionnelles entre les différentes institutions qui seront réalisées sur la Terrasse des Hauts Fourneaux est fondamental pour le futur développement de la Cité des Sciences. L'intégration du site des Hauts Fourneaux, tout comme sa perception, sera d'autant plus probante et réussie que le site pourra être identifié en tant que lieu, investi par plusieurs fonctions tant sur le plan des percep-

tions et de la mémoire que des activités. L'un des objectifs majeurs du projet de conservation des Hauts Fourneaux est donc de créer les conditions nécessaires à cette diversité des fonctions qui sera générée sur le site. Ces fonctions pourront être de type culturel, avec entre autre la création d'un Centre National de la Culture Industrielle. Elles pourront également être réservées aux activités de loisirs et de services, avec la création de cafés, restaurants et commerces.



CENTRE NATIONAL DE LA CULTURE INDUSTRIELLE

LE CNCI

En 2004, le Fonds Belval a finalisé l'étude de concept pour le Centre National de la Culture Industrielle qui sera implanté sur le site des Hauts Fourneaux.

Le CNCI se vouera à l'industrie et aux technologies depuis les débuts de l'industrialisation jusqu'au 21^e siècle avec toutes les répercussions économiques, sociales, culturelles et environnementales qu'elle implique. La nouvelle structure est destinée à s'interroger sur les facteurs et paramètres qui ont influencé et continuent à déterminer le chemin du Luxembourg dans le contexte de la grande région et en tant que pays européen dans un monde globalisé. Le CNCI se consacrera à des thèmes controversés et visera à stimuler les débats et les discussions plutôt que de présenter au public des opinions préconçues. Il s'adressera au grand public (familles, adultes de tout âge), aux enfants et aux jeunes, aux chercheurs et étudiants ainsi qu'à tous les intéressés culturels avec des services et des manifestations adaptés aux attentes des différents groupes d'utilisateurs et de visiteurs.

UNE STRUCTURE TRAVAILLANT EN COOPERATION AVEC LES MUSEES DE L'INDUSTRIE ET DES TECHNIQUES EXISTANTES

Le Centre National de la Culture Industrielle sera la structure adaptée à mettre sur pied un réseau sur le thème de la culture industrielle au niveau national. Toutes les structures - musées, centres de documentation, sites d'archéologie industrielle -, liées à la thématique de la culture industrielle sont invitées à participer. La mise en réseau et l'investissement en des moyens de communication performants contribueront à rendre plus visibles les structures existantes et leurs activités. La coopération permettra de développer des synergies, de bénéficier des expériences d'autrui et d'optimiser les moyens.

Le Centre National de la Culture Industrielle coopérera également avec les institutions similaires dans la région transfrontalière, Völklinger Hütte, Carreau Wendel, pour ne citer que ceux-là, et intégrera des réseaux internationaux de sites d'archéologie industrielle et technique.

UNE CELLULE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Pour répondre à ses missions, le Centre National de la Culture Industrielle doit avoir une assise scientifique. Il doit pouvoir initier et diriger des recherches en fonction de son programme d'activités et des besoins des autres partenaires du réseau. Le CNCI créera en son sein une cellule de recherche scientifique destinée à effectuer des recherches dans le cadre de ses propres projets et des projets des membres du réseau. Le concept du Centre National de la Culture Industrielle propose, par ailleurs, de créer une chaire universitaire en vue de l'enseignement supérieur sur le thème de la culture industrielle.

UNE OFFRE AU PUBLIC MISANT SUR L'INFORMATION ET LA DECOUVERTE

Le Centre National de la Culture Industrielle a de grandes ambitions dans le domaine de la diffusion:

Le CNCI sera un centre de découverte de la sidérurgie

Si la thématique des minières est exploitée largement au sein de différentes institutions, les usines sidérurgiques, le travail sur les hauts fourneaux et dans les laminoirs n'ont, jusqu'à présent, pas de véritable lieu de référence qui documente ce volet pourtant essentiel de l'histoire.

Le CNCI sera un lieu de référence en matière d'information et de documentation sur la culture industrielle

Le Centre National de la Culture Industrielle sera un centre d'information et de documentation qui rassemblera toutes les données disponibles sur les activités liées à la culture industrielle au Luxembourg et dans la grande région afin de les diffuser au public.

Le CNCI travaillera en coopération avec les archives et bibliothèques publiques et privées et orientera toute personne intéressée dans ses recherches.

Le CNCI éditera des publications sur des thèmes de la culture industrielle dans le cadre de ses manifestations.

Le CNCI organisera des expositions temporaires et d'autres manifestations sur les thèmes de la culture industrielle

Avec les partenaires de la Cité des Sciences sur le site de Belval - Archives Nationales, Rockhal, Faculté des Sciences, Pépinière d'entreprises -, le CNCI créera des événements ouverts à tous les genres, musique, danse, arts plastiques, sciences naturelles, photographie, qui auront le dénominateur commun de l'industrie, des technologies et des thèmes dérivés. Le CNCI mettra en place des expositions s'adressant spécifiquement aux enfants et destinées à leur faire découvrir de façon ludique le monde contemporain.

Le CNCI deviendra un centre de formation permanent et un lieu d'accueil pour classes d'écoles

Le CNCI sera un lieu de découverte et un lieu d'apprentissage. Il offrira sur toute l'année des ateliers, cours, conférences, visites s'adressant spécifiquement aux adultes et appropriés aux besoins de différentes catégories d'âge.

Le CNCI mettra en place un service pédagogique destiné plus précisément à accueillir des classes d'écoles et des groupes.

L'offre pédagogique consistera en un programme d'activités éducatives et divertissantes, comprenant cours, ateliers, visites, etc. sur les thèmes de la culture industrielle, p.ex. les ressources naturelles, les matériaux, et dans la recherche, l'histoire du travail, etc. Avec des partenaires du secteur privé, le Centre National de la Culture Industrielle organisera des activités destinées à informer les jeunes sur les professions dans l'industrie.

EXPOSITION A LA KULTURFABRIK

«La coulée verte»

Du 16 au 30 septembre 2004, le Fonds Belval a organisé une exposition dans la Galerie Terre Rouge à la Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette, suivie d'une table ronde publique pour présenter le concept élaboré pour le futur Centre National de la Culture Industrielle.

Le Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a approuvé l'orientation interdisciplinaire du CNCI, son intérêt pédagogique, son importance comme centre d'activités tournant autour des technologies et de leur impact sur la société.



LE 1ER BATIMENT ADMINISTRA-



Le projet de construction d'un 1^{er} Bâtiment administratif à Belval-Ouest intègre le vaste programme de décentralisation des services et administrations de l'Etat soutenu par le Gouvernement par la création de trois pôles administratifs, le premier attaché à la ville de Luxembourg, le second au Nord et le troisième dans le Sud du pays.

Dans cette perspective, il s'agit de régionaliser certaines autorités locales, en fonction de leurs domaines de compétences et des activités qui en découlent, pour, d'une part, créer une proximité des services publics concernés et, d'autre part, répartir de façon plus homogène les activités des services de l'Etat sur l'ensemble du territoire et revaloriser ainsi les différentes régions du Luxembourg.

Le 1^{er} Bâtiment administratif est destiné aux divers services de l'Etat comme notamment les services de la Commission Nationale pour la Protection des Données, il servira également de siège définitif au Fonds Belval qui disposera ainsi d'une meilleure assise pour la gestion des différents projets de construction.

Le 26 septembre 2003, le Fonds Belval a lancé un concours international d'architectes, la proclamation des résultats a eu lieu le 2 avril 2004.

55 architectes de 6 pays européens avaient présenté leur dossier de candidature. Le bureau d'architectes luxembourgeois Bruck & Weckerle est sorti lauréat du concours. Le projet proposé par les architectes est celui d'un bâtiment semblable à des objets industriels : compact, fonctionnel et économique. Sa particularité réside dans sa situation en juxtaposition avec les Hauts Fourneaux. Ce nouvel immeuble complète ainsi la composition d'ensemble harmonieuse du lieu. L'immeuble comportera plusieurs zones fonctionnelles à savoir :

- la zone des accès et foyer
- la zone des équipements sociaux
- la zone administrative locative
- la zone technique

Les administrations, services et établissements qui occuperont l'immeuble seront des unités fonctionnelles de tailles différentes dont les effectifs varieront de 15 à 45 personnes.

Le bâtiment accuse une surface brute totale de +/- 16.500 m². Les dépenses à engager pour le projet sont de l'ordre de 35'000'000.-€.

Le 1^{er} Bâtiment administratif sera implanté à la lisière Sud-Est de la Terrasse des Hauts-Fourneaux, plus précisément, à l'angle formé par le bâtiment des Archives Nationales et du Centre de Musiques Amplifiées.

Cette implantation de premier choix confère un positionnement stratégique et fait de cet immeuble un élément urbain qui s'intègre parfaitement au concept urbanistique du site et qui répond efficacement aux exigences modernes de la bureautique et des activités administratives usuelles.

Le projet de loi sera soumis au Gouvernement début 2005.

Maîtrise d'oeuvre:

Architecte: Bruck et Weckerle
Ingénieur génie civil: T6 s.à.r.l.
Ingénieur génie technique: Ekoplan s.a.

LE LYCEE TECHNIQUE DE BEL-VAL

Suite à l'établissement du « Plan sectoriel Lycée » qui est une étude approfondie sur la situation future de la population scolaire et l'insuffisance de place liée à sa progression croissante, le Ministère de l'Education Nationale a défini une nouvelle organisation spatiale de l'armature scolaire du pays.

La construction d'un nouveau Lycée technique à Esch-Belval, son implantation et son orientation pédagogique découlent directement de cette étude.

En effet, aujourd'hui l'offre scolaire ne parvient plus à répondre aux attentes de notre époque. Face à des infrastructures scolaires insuffisantes et des besoins toujours croissants en matière d'enseignement, les décideurs politiques ont saisi l'importance cruciale de prendre des mesures d'urgence pour remédier à cette pénurie en matière d'éducation et d'instruction scolaire.

En réaction à cette situation, le Gouvernement a proposé en 1996 la construction du Campus « Geessekneppchen » et la création du Lycée Aline Mayrisch. Depuis, d'autres projets ont suivi. Le Lycée de Mamer, le Lycée technique de Raemerich et le dernier en date, celui de Pétange actuellement en construction.

L'insuffisance d'infrastructures scolaires au Sud du pays et plus particulièrement dans l'agglomération de la ville d'Esch-sur-Alzette et la croissance prévisible des effectifs en terme de nombre d'élèves ont en conséquence largement justifié la création supplémentaire d'un Lycée technique qui sera implanté à Belval.

En effet, le Lycée technique de Raemerich ne parviendra pas à satisfaire les besoins prévisionnels en matière d'enseignement du Sud du pays.

Le site de Belval-Ouest a été privilégié de par sa disponibilité immédiate, ensuite par son implantation stratégique au coeur de la zone de recrutement des communes de Sanem, Mondercange, Schiffange et Esch-sur-Alzette, zone extensible aux communes de Kayl, Rumelange et Reckange-sur-Mess ; et enfin pour sa potentialité en terme de capacité d'accueil.

Le nouveau lycée technique doté d'une surface brute totale de +/- 36.000 m² pourra accueillir jusqu'à 1.500 élèves, répartis sur 63 classes pour le régime normal et 13 classes destinées au régime concomitant. Il s'agira d'un lycée mixte avec un fonctionnement optimal pour un nombre suffisant d'élèves et une offre de formation complète et suffisamment intéressante dans les deux cycles. Les dépenses à engager pour le Lycée technique Belval seront de l'ordre 48'500'000.-€ et 6'600'000.-€ pour les aménagements extérieurs.

Le futur Lycée technique sera implanté dans le Parc Belval sur le territoire de la commune de Sanem. L'établissement sera facilement accessible par une desserte via le réseau ferroviaire et routier. Le programme de construction distingue deux zones, l'une regroupant les infrastructures destinées à l'enseignement, à l'instruction des cours théoriques, scientifiques et artistiques. La seconde zone comporte des éléments auxiliaires tels l'administration, la structure de gestion et le sport.

La flexibilité des salles de classe permet une adaptation aux contraintes particulières de certaines disciplines et une certaine évolution en fonction des méthodes pédagogiques.

Le programme de construction prévoit également la réalisation d'un centre sportif régional comportant une piscine avec un bassin de 50 mètres et un autre de 25 mètres, utilisé pour les besoins du lycée mais qui pourra également être mis à la disposition des établissements scolaires avoisinants ainsi que de la population régionale.

Le concours d'architecture pour l'obtention d'un avant-projet pour la construction du Lycée a été lancé le 19 juillet 2004. Plus de 60 bureaux internationaux ont introduit leur candidature dont un peu plus de la moitié provient de bureaux luxembourgeois, ce qui illustre la forte audience des concours organisés par le Fonds Belval dans les milieux professionnels nationaux et européens.

Les membres du jury doivent se réunir mi-février 2005 pour faire un choix décisif parmi tous les concurrents. Seulement 12 candidats seront retenus pour participer au concours.

LE BATIMENT DES CONTREMAITRES



Début février 2004, le Fonds Belval a procédé à la réaffectation du Bâtiment des contremaîtres pour les besoins de ses propres services.

Situé au Sud de l'axe principal des Hauts Fourneaux, le Bâtiment des contremaîtres est une construction minimaliste par rapport à l'envergure des installations des Hauts Fourneaux, le bâtiment disparaît presque à l'ombre de la cheminée du haut fourneau A.

La surface du bâtiment est de 214.35 m² et les dépenses engagées pour sa réaffectation se chiffrent à 210'336.-€.

En dépit de certaines transformations dans le temps, le bâtiment a conservé sa ligne simple, sans artifices, il se distingue des autres constructions industrielles surtout par sa cohérence en matière architecturale.

Le bâtiment abritait autrefois les bureaux et vestiaires des contremaîtres de Belval. La partie supérieure rapportée en toiture de la construction initiale servait auparavant de poste de contrôle des mouvements des trains, des rames sur les voies de desserte des Hauts Fourneaux. Les voies situées à l'Est du bâtiment étaient les voies des fontes, les voies situées à l'Ouest celles des laitiers. A l'époque, ces trafics devaient être gérés et contrôlés afin d'éviter les incidents.

L'état de vétusté, d'insalubrité et de délabrement

du bâtiment exigeait une rénovation totale et le Fonds Belval a ainsi entrepris la réaffectation de l'immeuble afin d'en faire son premier pied à terre sur le site.

L'immeuble étant inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Sites et Monuments, la restauration s'est accomplie dans les règles de l'art et en conformité avec les obligations liées aux édifices historiques protégés.

Ainsi, les matériaux utilisés et les techniques de mise en œuvre adéquates conservent bien l'authenticité de l'immeuble, son caractère et son esthétique.

L'utilisation moderne du double vitrage et l'isolation des façades, le recours à une peinture sobre soulignent le trait de modernité et de fonctionnalité souhaité pour ce bâtiment.

L'immeuble se compose de cinq bureaux et deux salles de réunion. C'est véritablement un lieu de travail situé au cœur des grands chantiers de ce projet d'urbanisme audacieux.

L'immeuble accueille depuis le mois de novembre 2004 les collaborateurs du Fonds Belval ayant la surveillance des chantiers. Depuis lors, pour pouvoir poursuivre de près l'évolution des chantiers, le Conseil d'Administration a transféré ses réunions sur le site et siège désormais dans le Bâtiment des contremaîtres.

LE PAVILLON D INFORMATION SKIP



Le Pavillon d'Information Skip du Fonds Belval sera la plateforme d'échange permanente destinée à informer le public sur le développement des projets de construction de l'Etat en cours à Belval dans le cadre de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation.

La superficie du bâtiment est de 400 m² et les dépenses à engager pour ce projet de construction s'élèvent à 750'000.-€.

L'objectif est d'instaurer une véritable communication et des échanges avec le public par l'organisation d'expositions, de visites de chantiers, de conférences, des rencontres, des animations pédagogiques, etc. Le Pavillon deviendra un espace privilégié pour la présentation des activités des institutions locales et régionales dans le cadre du développement du « bassin minier ».

Le nom Skip fait référence à un élément important des Hauts Fourneaux, il s'agit des chariots transportant le minerai par le monte-charge incliné vers le gueulard du haut fourneau. L'image du Skip veut ainsi incarner le renouvellement, le dynamisme, l'idée de transfert du savoir et du savoir-faire.

Le projet du Pavillon d'Information Skip a fait l'objet d'un concours d'idées organisé en date du 4 juin 2003 et s'adressant à des jeunes architectes ou même des étudiants en architecture.

Le jury s'est décidé en faveur du projet soumis par le bureau d'architectes Polaris qui s'est démarqué par une conception flexible et originale de l'espace intérieur et par l'empreinte indélébile marquée par le Pavillon dans l'espace paysager du complexe industriel de Belval.

Le Pavillon d'Information sera construit sur le rond-point Raemerich. Cet emplacement offre une situation de choix sachant que le Pavillon sera facilement accessible puisqu'il est directement relié au rond-point situé à l'extrémité de l'autoroute reliant le Sud-Est du pays à Luxembourg.

L'autorisation de construire a été délivrée par l'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette en date du 10 décembre 2004. La première exposition au Pavillon aura lieu en juin 2005.

CONCEPT DE COMMUNICATION

Dans le but d'identifier le Fonds Belval comme maître d'ouvrage des investissements de l'Etat à Belval et d'éveiller l'intérêt du public pour la Cité des Sciences, le Fonds Belval a établi un plan de communication détaillé déterminant ses stratégies et moyens de communication à court, à moyen et à long terme. En général, l'ambition de la politique de communication du Fonds Belval est de répondre le plus largement possible aux demandes d'information de la part du public.

Pour atteindre différents groupes cible, à savoir le grand public, les professionnels du métier, les intéressés culturels, le Fonds Belval a mis en place différents outils de gestion et de diffusion d'informations:

LE SITE INTERNET

C'est l'outil interactif incontournable destiné au grand public aussi bien qu'aux professionnels du métier du bâtiment, le portail publicitaire par excellence du Fonds Belval puisqu'il synthétise toutes les informations sur les projets, programmes, soumissions, éditions, événements, etc.

LES EDITIONS

Un ensemble de publications s'adressant soit à un large public soit à un public de professionnels est diffusé régulièrement par le Fonds Belval depuis l'exercice 2003.

Le Bilan

Le Bilan est la publication annuelle officielle, le rapport d'activités du Fonds Belval. Le Bilan fournit un aperçu des travaux réalisés pendant l'exercice écoulé, des projets de construction entamés, des études, des concepts, des concours et des événements organisés ainsi que le bilan financier de l'établissement.

Le Magazine

Publié trois à quatre fois par an, le Magazine est le porte-parole de la Cité des Sciences

auprès du grand public. Il présente les projets de construction, les concours, les études, le calendrier des événements relatifs à la mise en œuvre du grand projet de l'Etat à Belval. Le Magazine se veut également être une plateforme de communication pour ses différents partenaires de coopération.

Quatre magazines ont paru en 2004.

Les Cahiers du Fonds Belval

Les Cahiers sont des dossiers thématiques (Concept / Projet / Architecture) documentant les projets de construction suivant différents stades de réalisation : de la phase de conception du projet à la documentation du projet réalisé. Ces Cahiers constitueront une série de collections s'adressant surtout aux professionnels du métier du bâtiment et aux intéressés culturels.

Deux Cahiers ont été édités en 2004: le Cahier du Projet 1^{er} Bâtiment Administratif et le Cahier Proposition de Concept pour le Centre National de la Culture Industrielle.

LES EXPOSITIONS

Les expositions sont un autre outil important pour atteindre le public et offrent l'avantage d'une prise de contact directe. Par ailleurs, elles sont un support idéal pour la diffusion des publications.

En 2004 eurent lieu l'exposition du concours pour le 1^{er} Bâtiment Administratif et l'exposition présentant le concept pour le Centre National de la Culture Industrielle, toutes les deux dans la Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette.

Le 20 juin 2004, le Fonds Belval participa à une porte ouverte du site organisée par Agora. Dans le cadre d'une exposition dans l'ancien bâtiment des contremaîtres fraîchement rénové, le Fonds Belval a présenté les premiers projets de la Cité des Sciences en voie de réalisation.

PORTE OUVERTE LE DIMANCHE 20 JUIN 2004



La mission du Fonds Belval comprend la planification et la réalisation de tous les équipements de l'Etat dans le cadre du projet de reconversion et de développement du site de Belval. Le Fonds Belval peut, par ailleurs, être chargé par un tiers, aux frais de ce dernier, de la réalisation d'infrastructures sur le site. Une motion votée par la Chambre des Députés, propose d'étendre le champs d'action du Fonds Belval sur toutes les friches en reconversion.

Les activités du Fonds Belval ont le caractère spécifique des activités normalement dévolues à un maître d'ouvrage professionnel. Il a pour mission de développer des projets de construction depuis l'établissement du programme jusqu'à la mise en service des ouvrages. Il est envisagé de confier, dans un premier temps, au Fonds Belval la gestion des ouvrages, ceci jusqu'à leur reprise par l'Etat.

À la différence des maîtres d'ouvrage du secteur privé, le Fonds Belval est tenu de soumettre un projet de loi qui autorisera chaque projet de construction, respectivement, un ensemble de projets.

Les principales tâches du Fonds Belval sont :

L'établissement des programmes détaillés de construction et des études de faisabilité

La mise en place des préalables pour les études

L'organisation de concours d'architectes

La supervision et l'encadrement des études et de la réalisation des projets

La gestion financière et la comptabilité

Le Fonds Belval est administré par un Conseil d'Administration composé de 12 membres :

Monsieur Germain Dondelinger

Président du Fonds Belval
Professeur-attaché au Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Madame Maryse Scholtes

Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère des Travaux Publics

Monsieur Georges Molitor

Directeur adjoint à l'Administration des Ponts et Chaussées

Monsieur Guy Besch

Ingénieur de la direction stratégie et planification du Ministère des Transports



Monsieur Tom Weisgerber

Inspecteur des Finances à l'Inspection Générale des Finances

Monsieur Mario Grotz

Attaché de Gouvernement au Ministère de l'Economie

**Monsieur Paul Schuh**

Conseiller de direction 1^{ère} classe au
Ministère de l'Etat, Service des Médias et
des Communications

Monsieur Daniel Miltgen

Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe au
Ministère des Classes Moyennes, du
Tourisme et du Logement

Monsieur Jean Huberty

Attaché au Ministère de l'Education
Nationale, de la Formation Professionnelle et
des Sports

Monsieur Claude Franck

Conseiller de direction 1^{ère} classe au
Ministère de l'Environnement

Madame Maryse Fisch

Conseillère de Gouvernement au Ministère
du Travail et de l'Emploi

Monsieur Pierre Lammar

Conseiller de direction au
Ministère de la Fonction Publique et de la
Réforme Administrative

Monsieur Mike Wagner

Conseiller de Gouvernement au Ministère de
l'Intérieur

Pour les communes d'Esch/Alzette et de Sanem :

Monsieur Robert Rings

Échevin de la Commune de Sanem

Monsieur Luc Everling

Architecte de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Le Conseil d'Administration a eu sa réunion
constitutive en date du 25 septembre 2002 en
présence de Madame la Ministre des Travaux
Publics.

Le Bureau chargé d'organiser le suivi ainsi que le
contrôle des travaux et de la gestion journalière du
Fonds Belval est composé de quatre membres du
Conseil d'Administration placé sous la présidence
du Président du Conseil d'Administration.

Les Membres du Bureau :

Monsieur G. Dondelinger

Madame M. Scholtes

Monsieur T. Weisgerber

Monsieur G. Besch

Le Fonds Belval dispose de toutes les compé-
tences requises, regroupe des architectes, des
ingénieurs, techniciens, économistes, historiens,
géographes et sociologues qui ont la charge
d'assurer le développement des projets depuis
la programmation jusqu'à la réalisation des
ouvrages, leur réception et leur mise en service.

La direction

La direction assure la coordination des services
pour réaliser les objectifs définis par le Conseil
d'Administration et assurer sa gestion journalière.
Elle a en charge de préparer les programmes
d'activités du Fonds Belval, d'établir le budget
annuel ainsi que les programmes des investisse-
ments annuels et pluriannuels.

Alex Fixmer

Architecte, Directeur du Fonds Belval

Mario Schweitzer

Ingénieur, Directeur adjoint

Eliane Brachmond

Secrétaire de direction

Le service administratif

Le service administratif assure toute la
gestion interne de l'établissement. Il est en
charge de la gestion du personnel, de la gestion
domestique, de la gestion du courrier, de
l'archivage et de la documentation ainsi que de
la gestion de l'informatique.

Annick Vaz

Coordnatrice du service administratif

Nadine Tibor

Secrétaire

Sylvie Weis

Secrétaire-réceptionniste

Sidi El Amrani

Responsable informatique

Xavier Cavallone

Ingénieur informaticien



C. Bizzari



X. Cavallone



E. Brachmond



F. Depiesse



D. Di Santo



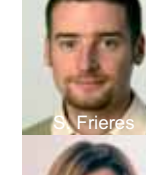
V. Dierich



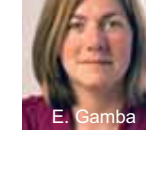
S. Amrani



A. Fixmer



S. Frieres



E. Gamba



M. Gortan



M. Lamesch



A. Lorang



M. Schweitzer



B. Soquay



G. Spinner



N. Tiber



G. Vanderstocken



A. Vaz



L. Wercollier



S. Weis

Le service financier

La gestion financière comporte la planification des investissements et la mise à disposition des liquidités, la gestion des comptes bancaires, le contrôle des factures, la comptabilité, l'ordonnement des paiements et l'établissement des bilans.

Victor Diderrich

Économiste, chef du service financier

Estelle Gamba

Assistante comptable, secrétaire

Le service technique

La cellule technique est constituée de plusieurs groupes qui assurent l'encadrement technique des projets de construction, les parties architecturales et techniques aussi bien que les parties administratives, la programmation, les relations publiques et le suivi budgétaire des projets.

Gilles Vanderstocken

Architecte, chef de projet

Daniela Di Santo

Architecte, chef de projet

Lucio Wercollier

Architecte, chef de projet

Guy Spinner

Ingénieur génie technique, chef de projet

Monica Gortan

Technicienne diplômée

Claudia Bizzari

Technicienne diplômée

Antoinette Lorang

Historienne de l'Art,
chargée de mission culture et communication

Michèle Lamesch

Géographe,
chargée de recherche programmation

Bernard Soquay

Ingénieur industriel,
chargé d'affaires techniques

Stéphane Frieres

Ingénieur industriel
chargé d'affaires techniques

Frédéric Depiesse

Ingénieur technicien,
responsable base de données graphiques

Loi du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 11.07.2002 et celle du Conseil d'Etat du 19.07.2002 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Il est créé sous la dénomination de « établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest », un établissement public désigné ci-après par « l'Etablissement ».

L'Etablissement dispose de la personnalité juridique.

Il jouit de l'autonomie financière et administrative sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics.

Le siège de l'Etablissement est fixé à Esch-sur-Alzette.

Art. 2. L'Etablissement a pour mission de réaliser pour le compte de l'Etat, sur les terrains appartenant à l'Etat, sur le site de Belval-Ouest tel que délimité par le plan cadastral en annexe à la présente loi, et dans le respect des lois afférentes autorisant les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest :

1. la planification et la réalisation des nouvelles constructions en vue de la réalisation de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation dans le cadre du projet de reconversion et de développement précisé ci-dessus ;
2. la sécurisation, la mise en valeur et la restauration des constructions à préserver ;
3. l'élaboration des études, la réalisation de constructions, la restauration, la transformation ou l'adaptation des immeubles destinés à un usage public ; (« y compris les études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi »)*
4. l'aménagement des alentours.

L'Etablissement a en outre pour mission de réaliser, à la demande de tiers, pour compte de ceux-ci et à leurs frais, des infrastructures sur le site.

Art. 3. L'Etablissement supporte les dépenses relatives à sa mission et subvient aux frais de fonctionnement.

A cet effet, il est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus par les lois respectives autorisant ces investissements. (« ainsi que du montant total des frais d'études tel que mentionnés à l'article 2 point 3 ci-avant »)*

Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'Etat, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements faisant l'objet des lois respectives et rentrant dans la mission de l'Etablissement. (« ainsi que du montant total des frais d'études tel que mentionnés à l'article 2 point 3 ci-avant »)*

La durée de la garantie ne pourra excéder quinze ans à courir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.

La garantie peut être accordée par tranches successives.

Les conditions et modalités de l'octroi de la garantie de l'Etat sont fixées dans une ou plusieurs conventions à conclure entre le Gouvernement, l'organisme prêteur et l'Etablissement.

Les crédits budgétaires alloués à l'Etablissement pour le remboursement en capital des emprunts contractés sont portés après leur liquidation en déduction des plafonds des emprunts et de la garantie de l'Etat.

Art. 4. (1) L'Etablissement est géré par un conseil d'administration composé de treize membres au plus, dont un représentant au moins du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics, nommés par le Grand-Duc sur proposition du Gouvernement en conseil.

(2) Ne peuvent devenir membres du conseil d'administration le ou les fonctionnaires qui, en vertu de leurs fonctions, sont appelés à surveiller ou à contrôler l'Etablissement ou qui, en vertu des pouvoirs leur délégués, approuvent des actes administratifs de l'Etablissement ou signent, des ordonnances de paiement ou toute autre pièce administrative entraînant une dépense de l'Etat en faveur de l'Etablissement.

(3) Les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem sont représentées chacune par une personne ayant voix consultative.

(4) Le président du conseil d'administration est désigné parmi les membres du conseil d'administration par le Gouvernement en conseil sur proposition du ministre de tutelle.

Art. 5. (1) Les membres du conseil sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable à son terme.

(2) Le conseil d'administration peut à tout moment être révoqué par le Grand-Duc. Un membre peut être révoqué avant l'expiration de son mandat sur proposition du Gouvernement en conseil, le conseil d'administration entendu en son avis.

(3) En cas de démission, de décès ou de révocation avant terme du mandat d'un membre du conseil, il est pourvu à son remplacement dans le délai de deux mois à partir de la vacance de poste par la nomination d'un nouveau membre qui achève le mandat de celui qu'il remplace.

(4) Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que les intérêts de l'Etablissement l'exigent. Il doit être convoqué au moins une fois tous les trois mois ou à la demande de deux de ses membres.

(5) Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente et il décide à

la majorité simple des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, le vote de celui qui assure la présidence est prépondérant.

(6) Le fonctionnement du conseil d'administration est réglé dans le règlement d'ordre intérieur de l'Etablissement. Ce règlement est soumis à l'approbation du ministre de tutelle.

(7) Le conseil d'administration définit les attributions du directeur. Ce dernier assiste avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration.

(8) Les indemnités et jetons de présence des membres et participants aux réunions du conseil d'administration sont fixés par le Gouvernement en conseil et sont à charge de l'Etablissement.

Art. 6. (1) Le conseil d'administration décide sur les points suivants, sous réserve de l'approbation du ministre de tutelle pour les points sous a) :

- a) - le budget d'exploitation ainsi que les comptes de fin d'exercice,
- les programmes d'investissements annuels et les programmes d'investissements pluriannuels,
- les emprunts à contracter,
- l'engagement et le licenciement du directeur prévu à l'article 5,
- l'organigramme, la grille des emplois et leur classification ainsi que les conditions et modalités de rémunération et le volume des tâches du personnel,
- b) - la politique générale de l'Etablissement dans l'accomplissement de sa mission,
- le rapport général d'activités,
- les actions judiciaires à intenter et les transactions à conclure,
- les conventions à conclure,
- l'engagement du personnel de l'Etablissement, à l'exception du directeur.

(2) Le président du conseil d'administration représente l'Etablissement dans tous les actes publics et privés. Les actions judiciaires sont intentées et défendues au nom de l'Etablissement par le président du conseil d'administration.

(3) Les budgets d'investissement et d'exploitation de l'année à venir sont soumis au ministre etutelle avant le 1er avril de l'année précédant l'exercice en question.

Art. 7. (1) Il est institué un Bureau chargé d'organiser, de suivre et de contrôler les travaux, de proposer l'ordre du jour pour les réunions du conseil d'administration et d'accompagner la gestion journalière des travaux de l'Etablissement. Il peut être chargé par le conseil d'administration de toute autre mission, à charge de lui en rendre compte régulièrement.

(2) Le Bureau est composé de quatre membres du conseil d'administration, désignés par le Gouvernement en Conseil.

(3) Le Bureau est présidé par le Président du conseil d'administration et assisté par le directeur.

Art. 8. L'Etat met à la disposition de l'Etablissement l'équipement et les installations nécessaires à son fonctionnement.

L'Etablissement peut, avec l'autorisation du ministre de tutelle, s'assurer le concours des services relevant de celui-ci pour lui permettre d'exécuter sa mission.

Art. 9. L'Etablissement est assisté par du personnel engagé sur la base d'un contrat de louage de services de droit privé.

Art. 10. (1) Les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale. L'exercice coïncide avec l'année civile. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête le bilan et le compte de profits et pertes.

(2) Un réviseur d'entreprises, désigné par le ministre de tutelle, est chargé de contrôler les comptes de l'Etablissement et la régularité des opérations effectuées et des écritures comptables. Le réviseur d'entreprises doit remplir les conditions requises par la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises. Son mandat est d'une durée de trois ans et il est renouvelable. Sa rémunération est à charge de l'Etablissement. Il remet son rapport au conseil d'administration pour le 15 mars. Il peut être chargé par le conseil d'administration de procéder à des vérifications spécifiques.

(3) Pour le 1er mai au plus tard, le conseil d'administration présente au Gouvernement en conseil les comptes de fin d'exercice accompagnés d'un rapport circonstancié sur la situation et le fonctionnement de l'Etablissement, ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises.

(4) La décharge du conseil d'administration est donnée par le Gouvernement en conseil et elle est acquise de plein droit si ce dernier n'a pas pris de décision dans le délai de deux mois.

(5) L'Etablissement est soumis au contrôle de la Cour des comptes quant à l'emploi conforme des concours financiers publics qui lui sont affectés.

Art. 11. L'Etablissement est dissout par voie législative qui détermine, sous réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles s'opère la liquidation.

Art. 12. L'Etablissement est doté d'un capital initial de trois millions cinq cent mille euros.

Ce montant est à imputer à charge de l'article budgétaire 22.0.12.250 du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Ministre des Travaux Publics,
Erna Hennicot-Schoepges
Le Ministre du Trésor et du Budget,
Luc Frieden

Cabasson, le 25 juillet 2002.
Henri

* Amendement par la loi du 19 décembre 2003



BDO Compagnie Fiduciaire
Experts comptables
Réviseurs d'entreprises
Conseils fiscaux

"Centre Etoile"
5, bd de la Foire
Boîte postale 351
L-2013 Luxembourg
Tél. ++352/45 123-1
Fax ++352/45 123-201
E-mail:
bdo.compagnie.fiduciaire@bdo-cf.lu

Au Conseil d'Administration du
Le Fonds Belval
Luxembourg

Etablissement Public

Conformément au mandat qui nous a été donné par Madame le Ministre des Travaux Publics, Ministre de tutelle, de Le Fonds Belval, nous avons contrôlé le bilan au 31 décembre 2004 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice se terminant à cette date, et avons pris connaissance du rapport de gestion y relatif. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des états financiers, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Ces comptes annuels donnent, en conformité avec les prescriptions de la loi du 25 juillet 2002 organisant Le Fonds Belval, une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.

BDO Compagnie Fiduciaire
représentée par



Marc HILL
Réviseur d'entreprises

Luxembourg, le 22 mars 2005

BILAN AU 31 décembre 2004 (exprimé en EUR)

| A C T I F | 2004 | 2003 |
|---|----------------------|---------------------|
| Actif immobilisé (Note 2,3 et 14) | | |
| Immobilisations incorporelles | | |
| Licences et software | 124'202.55 | 329'169.00 |
| Immobilisations corporelles | | |
| Installations techniques et machines | 157'786.16 | 208'151.19 |
| Autres installations, outillage et mobilier | 306'913.80 | 426'449.94 |
| | 588'902.51 | 963'770.13 |
| Actif circulant (Note 2) | | |
| Dépenses réalisées sur les projets en cours (Note 6) | 24'645'437.21 | 3'378'267.40 |
| Autres créances | | |
| d'une durée résiduelle inférieure à 1 an | 1'000.00 | 1'256.08 |
| Avoirs en banques, avoirs en comptes de chèques postaux, chèques et encaisse | 647'553.86 | 1'469'677.82 |
| | 25'293'991.07 | 4'849'201.31 |
| Pertes de l'exercice | 775'828.64 | 1'356'405.35 |
| | 26'658'722.22 | 7'169'376.80 |
| P A S S I F | 2004 | 2003 |
| Capitaux Propres | | |
| Capital souscrit (Note 4) | 3'500'000.00 | 3'500'000.00 |
| Résultats reportés | -1'874'852.73 | -518'447.38 |
| Subventions d'investissements (Note 5) | 59'313.96 | 137'399.11 |
| | 1'684'461.23 | 3'118'951.73 |
| Dettes exigibles (Note 2) | | |
| Dettes sur les projets en-cours supérieures à un an | | |
| a) Etat Luxembourgeois (Note 7) | 2'100'000.00 | 2'100'000.00 |
| b) Etablissements de crédit (Note 8) | 19'587'210.94 | 924'802.20 |
| c) Dettes sur achats et prestations de services (Note 9) | 264'442.69 | 172'898.75 |
| Dettes sur les projets en-cours inférieures à un an | | |
| a) Dettes sur achats et prestations de services | 2'693'783.58 | 180'566.45 |
| Dettes sur les projets en-cours (Note 6) | 24'645'437.21 | 3'378'267.40 |
| Dettes liées au fonctionnement du Fonds Belval inférieures à un an | | |
| a) Dettes sur achats et prestations de services | 269'320.54 | 596'180.51 |
| b) Autres dettes (dont dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale 2004 : EUR 58.904.67; 2003 : EUR 43.975,70) | 59'503.24 | 75'977.16 |
| Dettes liées au fonctionnement du Fonds Belval | 328'823.78 | 672'157.67 |
| | 26'658'722.22 | 7'169'376.80 |

**LE FONDS BELVAL
Etablissement Public****Compte de Profits et Pertes
pour la période du 25 juillet au 31 décembre 2004
(exprimé en EUR)**

| | 2004 | 2003 |
|--|---------------------|-----------------------|
| Montant du budget de fonctionnement alloué (Note 10) | 1'800'000.00 | 1'125'000.00 |
| Autres produits d'exploitation | 16'195.52 | 0.00 |
| Autres charges externes | (835'994.04) | (900'160.59) |
| Frais de personnel (Note 2 et 11) | | |
| Salaires et traitements | (1'100'149.28) | (972'458.60) |
| Charges sociales | (142'874.06) | (101'387.23) |
| Autres charges d'exploitation (Note 12) | (102'526.70) | (93'769.75) |
| Corrections de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles (Note 14) | (431'929.81) | (412'942.20) |
| Corrections de valeur sur projet en cours (Note 6) | (34'864.72) | (72'423.00) |
| Intérêts et produits assimilés | 8'002.70 | 5'357.23 |
| Intérêts et charges assimilés (Note 8) | (693.36) | (11'705.48) |
| Résultat provenant des activités ordinaires | (824'833.75) | (1'434'489.62) |
| Produits exceptionnels (Note 5) | 78'085.15 | 78'084.27 |
| Charges exceptionnelles | (29'080.04) | 0.00 |
| Résultat de l'exercice | (775'828.64) | (1'356'405.35) |

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
ANNEXE
31 décembre 2004

Note 1 – Généralités

Le Fonds Belval est un établissement public institué par la loi du 25 juillet 2002. La mission du Fonds comprend principalement la réalisation pour le compte de l'Etat, sur le site de Belval-Ouest, dans le respect des lois afférentes, des projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site.

Suivant l'article 10 de ladite loi, les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et modalités de la comptabilité commerciale.

Le Fonds Belval doit se soumettre au contrôle de la cour des comptes et le réviseur d'entreprises est chargé d'établir la régularité des opérations effectuées.

Note 2 – Règles d'évaluation

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg et aux principes comptables généralement y admis.

Les principales méthodes retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs immobilisées sont portées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur prix de revient. Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire aux taux généralement admis.

Les principaux taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Immobilisations incorporelles

- Licences informatiques : 33,33 %

Immobilisations corporelles

- Installations techniques et machines : 25%

- Autres installations et outillage : 25 %

- Mobilier : 10 %

Projets en cours

Le coût des travaux engagés dans le cadre de la mission de l'Etablissement est activé afin d'assurer un suivi projet par projet sur la durée totale de réalisation.

Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Un tableau d'amortissement est annexé en note 14 de la présente annexe comptable.

Note 4 – Dotations en capital

Conformément à la loi du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval, l'Etablissement est doté d'un capital initial de EUR 3.500.000.

Note 5 – Subventions d'investissements

Dans le cadre du projet de la mise en place de l'établissement public Fonds Belval, le Ministère des Travaux Publics a pré-financé certains équipements qui après la création officielle de l'établissement public ont été intégrés dans l'actif de celui-ci.

Le montant total de ces pré-financements/subventions s'élève à EUR 377.344,46 et est amorti selon un rythme identique à la durée d'amortissement comptable desdits équipements.

Au cours de l'exercice 2004, la quote-part reprise en résultat est de EUR 78.084,27.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
ANNEXE
31 décembre 2004
(suite)

Note 6 – Projets en cours

Le montant de EUR 24.645.437,21 représente les coûts déjà engagés. Le détail par projet, est le suivant :

| En EUR | Montant de la loi adapté à l'indice | Dépenses engagées | Dépenses réalisées | Solde des dépenses engagées et non réalisées | Montant emprunté au 31 décembre 2004 |
|--|-------------------------------------|----------------------|----------------------|--|--------------------------------------|
| Centre national de la culture industrielle sur le site des hauts fourneaux | 15'085'705.00 | 5'802'424.62 | 3'559'432.11 | 2'242'992.51 | 2'631'437.39 |
| Centre de musique amplifiée | 31'485'711.00 | 21'970'191.25 | 10'125'950.25 | 11'844'241.00 | 9'665'544.53 |
| Faculté des sciences | | 23'817.77 | 23'817.77 | 0.00 | |
| Centre de recherche public "Gabriel Lippmann" | 11'764'294.00 | 8'990'321.82 | 8'021'269.33 | 969'052.49 | 6'028'806.18 |
| Nouvelles archives nationales | | 5'353'356.87 | 1'954'169.91 | 3'399'186.96 | |
| Incubateur | | 1'082'888.74 | 381'572.69 | 701'316.05 | |
| Bâtiment administratif 1 | | 2'551'162.51 | 519'752.00 | 2'031'410.51 | |
| Lycée technique | | 32'645.80 | 30'822.10 | 1'823.70 | |
| Halle des soufflantes | | 29'252.45 | 28'202.67 | 1'049.78 | |
| Centre de recherche | | 257.30 | 257.30 | 0.00 | |
| Centre de conférences | | 191.08 | 191.08 | 0.00 | |
| Pré-études générales (1) | | 238'699.61 | 150'266.23 | 88'433.38 | |
| Sous-total | 58'335'710.00 | 46'075'209.82 | 24'795'703.44 | 21'279'506.38 | 18'325'788.10 |
| Correction de valeur sur le projet de pré-études générales Emprunt pour le financement des études préliminaires Participation aux frais de pré-études obtenu de l'Etat Luxembourgeois | | -150'266.23 | -150'266.23 | | 1'261'422.84 2'100'000.00 |
| Montants indiqués au bilan | | | 24'645'437,21 | | 21'687'210,94 |

(1) Les coûts inhérents aux pré-études générales du site de Belval-Ouest sont repris sur un projet à part en attente d'une affectation ultérieure sur des projets réalisés. Par principe de prudence, il a été convenu d'établir une correction de valeur sur l'encours de ce projet. Pour l'année 2004, la correction de valeur ainsi passée au compte de profits et pertes s'élève à EUR 34.864,72.

Note 7 – Dette envers l'Etat luxembourgeois

Le Fonds Belval a obtenu une avance de EUR 2.100.000 de l'Etat luxembourgeois au titre de la participation aux frais de pré-études particulières engagés par l'établissement public en vue du développement des projets de construction prévus sur le site de Belval-Ouest.

Note 8 – Dettes envers des établissements de crédit

Conformément à l'article 3 de la loi du 25 juillet 2002, le Fonds Belval est autorisé à conclure des emprunts auprès d'établissements bancaires afin de financer les projets de construction prévus par les lois respectives autorisant ces investissements. Une convention de crédit garantie par l'Etat est établie pour chaque projet voté.

De plus, une ligne de crédit garantie par l'Etat pour le financement des pré-études particulières préliminaires sur les projets non encore votés a été accordée au Fonds Belval. Les montants utilisés pour chacun des projets seront respectivement déduits de chacun des emprunts futurs en relation avec lesdits projets.

Note 9 – Dettes sur achats dont l'exigibilité est supérieure à un an

Les dettes sur achats et prestations de services dont l'exigibilité est supérieure à un an correspondent aux retenues de garanties qui ne seront dues que lors de la réception des travaux.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
ANNEXE
31 décembre 2004
(suite)

Note 10 – Budget de fonctionnement alloué

Un crédit de fonctionnement de EUR 1.800.000,00 a été alloué par l'Etat luxembourgeois à l'établissement public pour la période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004.

Note 11 – Personnel

Au 31 décembre 2004, l'effectif inscrit du Fonds Belval est de 21 personnes pour un effectif théorique de 31 personnes.

Note 12 – Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Le montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé pour l'exercice 2004 à EUR 102.526,70.

Note 13 – Engagements hors bilan

Le montant des engagements pris dans le cadre des projets engagés par le Fonds Belval s'élève au 31 décembre 2004 à EUR 21.279.506,38 tel que mentionné dans la note 6 de la présente annexe comptable.

Le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat relatif aux lois votées s'élève à EUR 58.335.710,00 au 31 décembre 2004. Le montant utilisé au 31 décembre 2004 s'élève à EUR 18.325.788,10.

Dans le cadre des pré-études, le montant des emprunts et conventions de crédits garanties par l'Etat est de EUR 3.140.000 dont EUR 1.261.422,84 est utilisé au 31 décembre 2004.

LE FONDS BELVAL
Etablissement Public
ANNEXE
31 décembre 2004 (suite)

Note 14 - Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles

| | Valeur brute au 01.01.04 | Entrées | Sorties | Valeur brute au 31.12.04 | Cumul correction de valeur au 01.01.04 | Correction de valeur de l'exercice | Cumul correction de valeur au 31.12.04 | Valeur nette comptable au 31.12.03 | Valeur nette comptable au 31.12.04 |
|---|-----------------------------|------------------|-------------|-----------------------------|---|--|---|--|--|
| En Euro | | | | | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | | | | | | |
| - Licences et softwares | 643'194.31 | 8'509.17 | 0.00 | 651'703.48 | 314'025.31 | 213'475.62 | 527'500.93 | 329'169.00 | 124'202.55 |
| Total Immobilisations incorporelles | 643'194.31 | 8'509.17 | 0.00 | 651'703.48 | 314'025.31 | 213'475.62 | 527'500.93 | 329'169.00 | 124'202.55 |
| Immobilisations corporelles | | | | | | | | | |
| - Installations techniques et machines | 334'385.78 | 44'691.57 | 0.00 | 379'077.35 | 126'234.57 | 95'056.62 | 221'291.19 | 208'151.19 | 157'786.16 |
| - Autres installations outillages et mobiliers | 544'912.43 | 3'861.43 | 0.00 | 548'773.86 | 118'462.49 | 123'397.57 | 241'860.06 | 426'449.94 | 306'913.80 |
| Total Immobilisations corporelles | 879'298.21 | 48'553.00 | 0.00 | 927'851.21 | 244'697.06 | 218'454.19 | 463'151.25 | 634'601.13 | 464'699.96 |
| Total Immobilisations corporelles | 1'522'492.52 | 57'062.17 | 0.00 | 1'579'554.69 | 558'722.37 | 431'929.81 | 990'652.18 | 963'770.13 | 588'902.51 |